

COVID 19 : mesurez dès à présent les impacts sur votre entreprise pour anticiper les difficultés à venir et préparer la sortie de crise.

Le gouvernement et la région ont mis en place des mesures de soutiens spécifiques aux entreprises. Nous sommes mobilisés pour vous informer, vous orienter, répondre à vos besoins et vous aider à passer ce cap difficile. **Mais comment choisir les mesures les mieux adaptées à votre situation ?**

Nous vous proposons de procéder par étape :

1 - Quelles sont les difficultés que vous rencontrez en cette période de crise ?

	Oui	Non	Quel impact ? comment ça se traduit ?	Votre besoin
Santé (moi, associés, salariés...)				
Commercialisation de mes produits				
Difficulté de collecte, d'enlèvement ou de livraison				
Perte de Chiffre d'affaires				
Tension de trésorerie				
Organisation des gestes barrières (moi, associés, salariés...)				
Gestion des salariés (absences, chômage technique...)				
Difficultés d'approvisionnement				
Indisponibilités et/ ou défaillance des partenaires				
Autres				

2 – Quel est l'impact sur votre trésorerie ? (une calculatrice automatique vous sera bientôt mise à disposition)

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	TOTAL
Recette1							
Recette2							
(A) Chiffre d'affaires							
Approvisionnement							
Services							
Impôts taxes							
Charges sociales et salaires							
Prélèvements famille							
Rbt des emprunts LMT							
Crédit-Bail							
RBT Court terme							
(B) Total des dépenses							
Solde							

3 - Pour accéder à l'aide directe de solidarité (1 500 €), vérifiez votre baisse de chiffre d'affaires :

Chiffre d'affaires	2019	2020	Evolution CA 2020/2019	Accès aide directe de solidarité
Mars				Si baisse CA \geq 50 %
Avril				

4 - Les mesures mises en place par le gouvernement et la Région Pays de Loire (connues au 31/03/20)

Les mesures d'accompagnement et de soutien pour les entreprises et les salariés impactés par le coronavirus COVID 19 se traduisent, à ce jour (susceptibles d'évolution), par :

- ❶ Des aides directes de solidarité (1 500 €) : eco-coronavirus@paysdelaloire.fr
https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf
- ❷ Des délais de paiement des charges sociales N° vert : 0800 130 000
et fiscales : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>
eau, gaz, électricité : demande amiable par mail ou téléphone auprès des fournisseurs
- ❸ Des reports de crédits sans frais, autres qu'intérêts de report d'échéances, allant jusqu'à 6 mois hors prêts encadrés et périodicité annuelle : **vosre banque**
- ❹ Des prêts de trésorerie garantis par l'état (BPI à 90%) octroyés entre le 16 mars 2020 et 31 décembre 2020 plafonnés à hauteur de 25% du Chiffre d'affaires 2019 (ou dernier exercice clos) sur 12 à 60 mois dont 12 différés :
<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/dp-covid-pret-garanti.pdf>
- ❺ Des prêts rebonds de la Région (avec BPI) à taux 0 % sur 12 mois, avec possibilité d'amortissement sur 7 ans, dont 2 ans de différés, à hauteur des prêts de trésorerie octroyés par les banques (10 000 à 300 000 €) subordonné CA > 750 000 €. N° vert : 0969 370 240
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>
- ❻ La mobilisation des médiateurs de la Banque de France pour le rééchelonnement des crédits bancaires
<https://mediateur-credit.banque-france.fr>
et, des médiateurs des entreprises en cas de conflits avec des clients ou fournisseurs :
<https://www.mieist.bercy.gouv.fr/>
- ❼ Le maintien à l'emploi dans les entreprises par le dispositif du chômage partiel et renforcé :
<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

5 - Effet des mesures choisies sur votre trésorerie :

Vigilance : si tout report de charge ou octroi de nouveaux concours de trésorerie offre momentanément un ballon d'oxygène, il peut, à contrario, induire des déséquilibres de trésorerie à terme.

Mesures	Oui	Montant estimé	Effet sur 2020	Incidence 2021 et/ou 2022
❶ Aide solidarité 1500 € Perte Chiffre d'Affaires >= 50%				
❷ Délais de paiement charges sociales				
❷ Délais de paiement charges fiscales				
❷ Délais de paiement EDF, EAU, GAZ, LOYERS				
❸ Report échéances bancaires et crédit-bail				
❹ Prêt de trésorerie garanti par l'état *				
❺ Prêt rebond Région Pays de la Loire si CA > 750 K€*				
❼ Maintien de l'emploi				
Autres mesures correctives à adopter				

**Avant de souscrire un nouveau prêt, vérifiez votre capacité de remboursement, un nouveau prêt vous engage : danger Annuités /EBE >60%*

Face à la diffusion de l'épidémie de coronavirus et à ses conséquences économiques, la Chambre d'agriculture se mobilise pour informer et accompagner.

Vous souhaitez confronter votre analyse, les mesures ne répondent que partiellement à vos besoins ; n'hésitez pas à nous contacter pour rechercher la solution la mieux adaptée pour franchir ce cap.

N° appel Chambre d'agriculture Pays de la Loire COVID 19 : 02.41.96.76.86